

ALIÉNATION DE BIENS

Avis est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de juin 2025 :

Promesse bilatérale de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Société de transport de Montréal un terrain constitué d'une partie des lots 4 145 179 et 4 145 180 du cadastre du Québec (lot projeté 6 628 817), d'une superficie de 559,4 m², et de 2 parties du lot 4 145 179 du cadastre du Québec (lot projeté 6 633 390), l'une d'une superficie approximative de 157,4 m², avec un volume compris entre 16,44 et 21 mètres de hauteur, et l'autre d'une superficie approximative de 353,4 m², avec un volume compris entre 21 mètres et le zénith, étant tous situés dans le parc Éphémère Rollande-Danis-Pelletier, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 2 098 488 \$. Est également autorisée la signature de l'acte de vente.

Échange par lequel la Ville cède à Édifice 333 Saint-Joseph inc. le lot 6 614 285 et acquiert lot 6 614 284, tous du cadastre du Québec, situés à l'intersection sud-est de la rue William-MacDonald et de la 1^{re} Avenue, d'une superficie de 6 355,7 m², dans l'arrondissement de Lachine, sans soulte.

Promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. un terrain constitué du lot 1 382 606 et des parties de lots 1 382 617, 1 382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724, tous du cadastre du Québec, situé le long de l'autoroute Bonaventure, entre l'entrée et la sortie de la rue Marc-Cantin, d'une superficie de 21 472,2 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 286 001 \$. Est également autorisée la signature de l'acte de vente.

Cession à La Corbeille, Jeunesse au Soleil / Sun Youth organisation, On sème et Bouffe-Action de Rosemont de surplus de végétaux et de récoltes issus des activités du Jardin botanique de Montréal, sans contrepartie financière.

Vente à Bienné Fleury et Ruth Emeland d'un terrain constitué du lot 6 179 420 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de la 4^e Avenue et au nord-ouest de la 4^e Rue, d'une superficie de 260,9 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour 28 000 \$.

Fait à Montréal, le 29 juillet 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat